

Les Mots	2
Mort du Capitaine Denis Maire	4
Les JSP	6
Feu de métaux à Saulnes	8
Détachement d'un groupe Risque Chimique	9
Des A.B.E. en Lorraine	11
16 <sup>e</sup> exercice de sécurité civile	12
La protection respiratoire	14
Partenariat entre l'ONF et les Sapeurs-Pompier	17
Des locaux neufs pour le CSP Toul	18
Rénovation du CS de Longuyon	19
100 <sup>e</sup> anniversaire du CS de Neuves-Maison	20
Dombasles : 170 ans de service public	21
Informations officielles	22

# Le mot

## DU PRÉFET



C'est avec beaucoup de plaisir que, répondant à la demande du Président RIETHMULLER et du Colonel MODERE, j'interviens pour la première fois, depuis ma prise de fonction, dans la revue "Liaison" des sapeurs-pompier de Meurthe-et-Moselle.

Beaucoup de satisfaction, en effet, car je relève tout d'abord que la départementalisation est désormais achevée en Meurthe-et-Moselle bien avant l'échéance de mai 2001 et ceci dans un partenariat harmonieux.

Nul doute que cette mutualisation des moyens, voulue par le législateur, contribue à améliorer encore une gestion du service public d'incendie et de secours qui était déjà, au demeurant, de grande qualité.

Nul doute que sans les efforts financiers des élus locaux, relayés, en cela, par l'Etat (majoration du taux de dotation globale d'équipement des SDIS, à 22.35% pour l'année 2000), cette amélioration n'aurait pas été aussi performante.

Cependant, je connais les difficultés qui sont les vôtres en matière de recrutement de volontaires, face aux problèmes de disponibilité rencontrés dans notre société contemporaine.

C'est la raison pour laquelle, le gouvernement a adopté le statut du sapeur-pompier volontaire : tant sur le plan de recrutement que sur celui de sa présence dans les SDIS, le décret du 10 décembre 1999 fixe désormais, dans un ensemble cohérent, les dispositions intéressant la totalité des sapeurs-pompier volontaires.

Parallèlement, l'Etat marque sa reconnaissance aux soldats du feu en instaurant, en l'an 2000, la première journée nationale des sapeurs-pompier, journée qui sera reconduite les années suivantes.

Enfin, je veux ici souligner la bonne intégration du SDIS au sein des acteurs de la défense et de la sécurité civiles, auprès des SAMU, des SMUR et des associations départementales de secourisme. Les exercices de grande ampleur, menés dans ce département, sont autant d'évaluations périodiques sur la qualité du service.

Mes félicitations et mes encouragements vont à tous, élus, officiers, sous-officiers, sapeurs-pompier, responsables de la société civile, qui contribuent à l'efficacité de ce grand service public si apprécié de nos concitoyens.

LE PRÉFET  
JEAN-FRANÇOIS CORDET

Directeur de publication :  
J.L. RIETHMULLER

Responsable du magazine :  
Colonel MODÉRÉ

Conception-réalisation :  
PUBLILOR - 23 rue Claudot  
54064 Nancy - Tél. : 03 83 35 39 39

Crédit photos :  
SDIS 54 - Est Républicain  
Républicain Lorrain  
SDIS 08 - S. Brinsi - C. Villeminot  
E. Haag - C. Galloni  
C. Duval - César  
C. Hartmann

Dépôt légal : en cours

Photo de couverture :  
Incendie d'immeuble  
à Trieux le 8/11/2000  
Photo Républicain Lorrain  
F. Lecoq

# Le mot

## DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### MISSION ACCOMPLIE

A quelques mois de la fin du mandat du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours – qui devra être renouvelé avant l'été 2001 – il m'a semblé utile de “ jeter un coup d'œil dans le rétroviseur ”, afin de dresser un bilan du travail mis en œuvre par le premier Conseil d'Administration de notre établissement public.

La mission dévolue au Conseil d'Administration était de concrétiser les dispositions de la loi du 3 mai 1996, c'est-à-dire, la départementalisation des Services d'Incendie et de Secours avant le 3 mai 2001.

Certes, notre département avait déjà pris quelque avance en la matière par rapport à la plupart des départements français. En effet, le processus avait démarré en Meurthe-et-Moselle dès 1968 avec la départementalisation des engins lourds. Elle s'était poursuivie au fil du temps, avec une accélération au cours des 5 dernières années.

Il nous restait donc à départementaliser les personnels et les bâtiments, tout en nous efforçant d'introduire plus d'équité en matière de financement entre les différentes catégories de collectivités. Le dernier enjeu,

et non des moindres, était l'élaboration du SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques).

Avec la départementalisation des bâtiments en 1998, celle des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en 1999, l'adoption du SDACR, fin 1999, on peut objectivement affirmer aujourd'hui : “ mission accomplie ! ”.

Le dernier débat d'orientation budgétaire du Conseil d'Administration a validé les objectifs fixés pour les 5 années à venir, conformément aux dispositions du SDACR : le renforcement progressif des moyens en personnels.

Ainsi, le budget 2001, voté par le Conseil d'Administration le 24 novembre dernier, prévoit-il la création, dès cette année, de 25 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels, et de 36 postes de volontaires civils.

Je veux ici remercier tout particulièrement de leurs efforts financiers conséquents, toutes les collectivités de ce Département (Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Conseil Général), grâce à qui nous sommes aujourd'hui



d'hui dotés d'un service moderne et performant.

Un merci tout particulier à mes Collègues du Conseil d'Administration qui ont compris les enjeux auxquels nous étions confrontés, et qui m'ont apporté leur aide au cours des 3 dernières années.

Merci enfin à la Direction, aux Officiers, Sous-Officiers, personnels civils et vous tous, Sapeurs-Pompiers professionnels et volontaires. Grâce à vos efforts conjugués, nous avons réussi à construire, ensemble, un service public rénové et efficace, prêt à affronter les défis du 3<sup>e</sup> millénaire.

JEAN LUC RIETHMULLER  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SDIS  
CONSEILLER GÉNÉRAL  
DU CANTON DE SAINT-MAX  
MAIRE D'ESSEY-LES-NANCY



# Le mot

## DU DIRECTEUR

Considérer la départementalisation comme une réforme administrative concrétisée par le simple rassemblement, dans un même établissement public départemental, des centres de secours et des centres de première intervention, serait incontestablement une erreur.

Certes, chaque unité a rejoint le dispositif départemental avec ses propres habitudes de gestion.

Il convient maintenant d'harmoniser les règles de fonctionnement interne, même si de solides bases existent déjà sur le plan opérationnel.

On peut considérer que l'unification de la gestion administrative est déjà fortement assurée au travers de la mise au point du règlement départemental en s'appuyant, notamment, sur le travail réalisé par les Comités Consultatifs Locaux (100 réunions par an) et du Comité Consultatif Départemental (6 réunions en l'an 2000).

Reste maintenant à effectuer une démarche de maîtrise des coûts qui doit se faire, bien sûr, au niveau du budget du SDIS, mais également dans chaque unité territoriale, dans chaque groupement et au sein de chaque

branche d'activité de la direction, par la création d'outils de pilotage de gestion.

De tels dispositifs d'évaluation ont été mis au point en l'an 2000 pour l'activité opérationnelle des unités d'intervention et, en particulier, les qualifications des intervenants.

L'année 2001 doit être consacrée au développement du dispositif, du contrôle de gestion pour les activités administratives et financières : c'est l'axe d'effort à réaliser, suite logique de la départementalisation.

COLONEL BERNARD MODERE